

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR L'ÉPURATION DES EAUX
DU MOYEN PAYS DE GLÂNE ET DE LA PAROISSE DE SÂLES

AIMPGPS

**Procès-verbal de l'assemblée des délégués de l'Association intercommunale pour
l'épuration des eaux du Moyen Pays de Glâne et de la Paroisse de Sâles (AIMPGPS)
tenue le jeudi 23 mai 2023 à 19.00 heures,
à la salle communale d'Autigny**

Sont présents :	le président	:	M.	Willy Schorderet
	la secrétaire	:	Mme	Laure Castella
	les membres du comité	:	MM.	Daniel Bard, Président Emmanuel Jaquier François Helfer Thomas Oberson Sébastien Frossard
	les délégués des communes	:		
	- Billens-Hennens		M.	Serge Pichonnat
	- Mézières		M.	Daniel Droux
	- Romont		M.	Emmanuel Bussard
	- Siviriez		M.	Pascal Cosandey
	- Vuisternens-dt-Romont		M.	Gilles Audergon
			M.	Martin Rosat
	- Le Châtelard		M.	Christophe Etienne
	- Grangettes		M.	Marc Raboud
	- Sâles		M.	Nicolas Hassler
	l'exploitant de la STEP	:	M.	Jérôme Bourqui
	les invités	:	M.	Jonathan Dorthe, SEn
			M.	Dominique Ayer, « La Feuille Fribourgeoise »
	Sont excusés	:	M.	Vincent Bosson, préfet de la Gruyère
			M.	Valentin Bard, préfet de la Glâne
			M.	Christophe Defferrard, PA de Drognens
			M.	Paul Maillard, commune de Siviriez
			M.	Marc Menoud, commune de Romont

M. le président de l'assemblée Willy Schorderet ouvre l'assemblée et souhaite la bienvenue à chacun.

Il excuse MM. Vincent Bosson, préfet de la Gruyère, Valentin Bard, préfet de la Glâne, Christophe Defferrard, place d'armes de Drognens, Paul Maillard, commune de Siviriez et Marc Menoud, commune de Romont

M. Willy Schorderet demande s'il y a des remarques par rapport à la convocation et l'ordre du jour. Aucune remarque, l'assemblée peut donc délibérer.

Suite à une mauvaise lecture des statuts nous pensions que c'était au préfet de la Glâne de présider cette assemblée mais cela n'est pas le cas. Willy Schorderet accepte donc de continuer à présider cette séance pour notre association. Il en est remercié.

MM. Nicolas Hassler est nommé scrutateur et en est remercié.

1. CONSTITUTION DE L'ASSEMBLÉE

M. Willy Schorderet déclare l'assemblée valablement constituée, en présence de 9 délégués sur les 11 convoqués, 8 communes étant ainsi représentées sur les 8 communes membres de l'association (majorité absolue à 6).

L'ordre du jour figurant sur la convocation du 03 mai 2024 est le suivant :

1. Constitution de l'assemblée
2. Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 16 novembre 2023
(le procès-verbal vous a été adressé en date du 29 novembre 2023)
3. Comptes 2023 : présentation
 - 3.1 Rapport de la commission financière
 - 3.2 Approbation des comptes par l'assemblée
4. Rapport du président
5. Installations photovoltaïques sur toitures des bâtiments de la STEP
 - 5.1 Présentation du projet
 - 5.2 Incidences financières – budget 2024
 - 5.3 Décision
6. Divers

2. PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS DU 16 NOVEMBRE 2023

Ce procès-verbal adressé à chaque membre en date du 29 novembre 2023 n'appelle aucune remarque. Il est approuvé à l'unanimité avec la carte de vote, avec remerciements à son auteure pour sa rédaction.

3. COMPTES 2023 : présentation

M. Daniel Bard revient sur les documents téléchargeables sur le site internet de l'AIMPGPS.

M. Daniel Bard donne quelques explications relatives aux comptes.

Il est signifié que les charges du personnel ne sont pas budgétisées de la même manière qu'elles sont comptabilisées. Ce qui donne certains comptes budgétisés bas qui sont dépassés et d'autres budgétisés plus haut et qui sont peu utilisés. Mais dans la globalité, les salaires n'ont pas dépassé les prévisions et sont donc dans le budget. Le budget 2024 étant déjà validé, il est fort probable que ce léger problème soit à nouveau présent dans les comptes 2024 mais les corrections seront apportées lors du budget 2025.

Les charges d'exploitation, de l'année 2023, se sont élevées à Fr. 1'259'734.25 (2022 : Fr. 1'356'427.00) ; au budget, ces frais étaient estimés à Fr. 1'449'450.-. L'économie de charges par rapport au budget est de Fr. 189'715.75. Les principaux postes qui sont inférieurs au budget sont l'élimination des boues (env. Fr. 25'000.-), l'entretien et la réfection des collecteurs et chambres (env. 23'000.-) dû à la météo qui a empêché l'intervention dans les prés et donc reporté ces travaux, l'entretien des machines et installations (env. 27'000.-) grâce à un entretien régulier et un renouvellement suivi des installations ainsi que le compte renouvellement des soufflantes (env. 14'000.-) découlant du travail effectué par nos collaborateurs permettant ainsi cette économie significative et en sont vivement remerciés.

A relever aussi qu'au niveau des produits, nous avons reçu Fr. 73'624.45 au titre de vente de l'énergie par nos installations à Swissgrid (Pronovo SA). Cela est supérieur au budget d'env. Fr. 12'000.-. Nous avons également perçu Fr. 12'377.85 de produit de la vidange des fosses septiques ce qui est proche du double des produits budgétisés.

En conclusion, quelques adaptations encore à apporter suite à l'introduction de MCH2 surtout au niveau des charges salariales sinon un budget qui s'est vu prudent en vue des hausses de prix annoncées mais qui soit, n'ont pas été aussi conséquentes que prévu ou contrées par la recherche de solutions adaptées et moins onéreuses de la part du personnel de l'exploitation.

Les économies ainsi faites sont reportées, comme d'habitude, dans le tableau des réserves des communes.

M. Willy Schorderet remercie M. Daniel Bard pour les commentaires et remarques en rapport à ces comptes.

Il réitère également ses remerciements aux collaborateurs de la STEP pour l'excellent travail effectué et qui a permis cette bonne gestion des comptes.

3.1 COMPTES 2023 : Rapport commission financière

Messieurs Marc Raboud, commune de Grangettes et Christophe Etienne, commune de Le Châtelard se sont rendus à la STEP de Romont le 08 mai 2024 afin d'y contrôler les comptes.

Monsieur Christophe Etienne nous fait lecture de leur rapport.

Ils recommandent à l'assemblée d'approuver les comptes présentés ce jour.

3.2 COMPTES 2023 : Approbation des comptes par l'assemblée

DÉCISION

Sans contre-épreuve ni abstention, à l'unanimité, l'assemblée approuve les comptes 2023 et elle en est remerciée. **M. Willy Schorderet** remercie le comité et la caissière pour le travail fourni.

4 RAPPORT DU PRÉSIDENT

M. Daniel Bard donne lecture du rapport du comité qui est annexé au présent procès-verbal dont il fait partie intégrante.

M. Willy Schorderet remercie D. Bard pour son rapport et ses explications détaillées. Il demande aux délégués s'il y a des questions ou remarques quant à celui-ci.

Il profite également de remercier l'ensemble du comité, notre exploitant pour le travail de qualité fourni par lui et son équipe surtout dans ce climat un peu spécial de transition et d'attente entre l'actuel et le projet futur.

M. Daniel Droux, revient sur le sujet de la recherche de personnel qui est restée infructueuse et demande s'il ne serait pas possible d'avoir des synergies avec la STEP d'Autigny.

M. Daniel Bard, informe que notre collaborateur est justement parti pour la STEP d'Autigny et que des synergies devront être trouvées par la suite mais qu'à l'heure actuelle, ils ne peuvent pas nous venir en aide, raison pour laquelle nous nous sommes tournés vers Aidcom avec qui nous travaillons déjà ponctuellement.

Le projet est toutefois qu'en 2026 déjà, une réunification des associations aient lieu sur le point de la gestion et des budgets. Une modification des statuts devra avoir lieu et il sera précisé que tant que la nouvelle STEP n'est pas en fonction, les clés de répartitions respectives seront conservées.

DÉCISION

Sans contre-épreuve ni abstention, à l'unanimité, l'assemblée approuve le rapport 2023 du président et elle en est remerciée.

5 INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUES SUR LES TOITURES DES BATIMENTS DE LA STEP

5.1 PRÉSENTATION DU PROJET

En avril 2023, le SEn transmettait aux exploitants de STEP une demande d'examen et d'étude sur les possibilités d'améliorer l'efficacité énergétique des installations, d'augmenter la production d'électricité renouvelable et réduire les émissions à gaz à effet de serre.

Après diverses recherches et entretiens-conseils, le comité s'est penché sur le projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures des bâtiments de la STEP.

Cela ne demande que très peu de modifications aux installations actuelles et représente 140 panneaux pour une surface de 280m². L'énergie engendrée serait en totalité autoconsommée même à futur en tant que STAP.

5.2 INCIDENCES FINANCIERES – BUDGET 2024 – COMMISSION FINANCIERE

Le coût d'investissement de ce projet n'a pas été prévu dans le budget 2024 et se monte à environ 165'000 HT. Si les travaux sont réalisés cette année encore, une subvention de 23'000.- serait perçue de la part de Pronovo. Le coût final de ce projet est donc estimé à 140'000.- HT.

Chaque année, le budget voté en assemblée est supérieur aux dépenses effectuées durant l'année. Cette marge peut couvrir cet investissement. Si cela venait à être insuffisant, il serait alors possible de compléter via les réserves des communes reportées d'années en années.

M. Emmanuel Bussard demande si tout sera mis sur le budget 2024 ?

M. Daniel Bard explique que la marge sur le budget permettrait de financer ce projet.

Le projet a été présenté à la commission financière, représentée par Messieurs Marc Raboud, commune de Grangettes et Christophe Etienne, commune de Le Châtelard, le mercredi 8 mai 2024.

Monsieur Christophe Etienne nous fait lecture de leur rapport.

Ils recommandent à l'assemblée d'approuver cet investissement.

5.3 DECISION DÉCISION

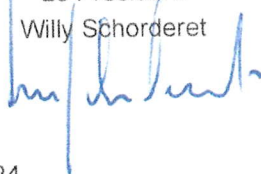
Sans contre-épreuve ni abstention, à l'unanimité, l'assemblée approuve les installations photovoltaïques sur les toitures des bâtiments de la STEP.

6 DIVERS

Daniel Bard aborde le sujet de la clé de répartition 2025/2026. Le délai étant fixé au 20 mai dernier, il remercie les communes encore en cours de travail de bien vouloir s'acquitter de cette tâche d'ici le 14 juin prochain.

La parole n'étant plus demandée, **M. Willy Schorderet** lève l'assemblée et souhaite une excellente fin de soirée à tous.

Il est 19.50

Le Président
Willy Schorderet


La Secrétaire
Laure Castella


Autigny, le 23 mai 2024

Annexe : Rapport du comité

**ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR L'ÉPURATION DES EAUX
DU MOYEN PAYS DE GLÂNE ET DE LA PAROISSE DE SÂLES
A I M P G P S**

**ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS DU 23 MAI 2024
RAPPORT DU COMITÉ**

Monsieur le Préfet,
Mesdames et Messieurs,

J'ai le plaisir d'aborder ce tractandum en vous présentant le 58^{ème} rapport d'activité du comité de l'AIMPGPS.

1. LES ACTIVITÉS DU COMITÉ

Les années suivent avec leurs assemblées des budgets et comptes. Ainsi, comme d'habitude, je vais vous informer des activités de notre comité tout comme du fonctionnement de nos installations et équipements. Aucun investissement n'a lieu depuis plusieurs années. Notre comité se concentre sur le suivi des installations mises en place et surtout leur maintien pour satisfaire pleinement les critères fixés par le SEn notamment en matière de rejets dans la rivière de La Glâne. Notre activité se cantonne dès lors sur leur maintien afin de garantir leur pérennité pour le futur. Avec la création de l'ABVGN, c'est avenir et futur qui sont aussi à l'ordre du jour de nos séances de comité.

Depuis notre dernière assemblée des délégués du 16 novembre 2023 et ceci comme depuis quelques années, nous œuvrons donc au niveau de la gestion des affaires courantes de l'association basées surtout sur le bon fonctionnement de nos équipements. L'établissement du bouclage des comptes 2023 ainsi que les préoccupations de l'avenir de notre association en lien avec le projet de régionalisation des STEPs de Romont et d'Autigny tout comme le suivi des entreprises déversant des eaux industrielles, nous ont mobilisé le plus souvent lors de nos séances de comité. L'aspect énergétique tant au niveau des consommations effectives que des possibilités de rationalisation nous a occupé à plusieurs reprises.

Suite au départ à fin novembre 2023 de M. Laurent Demierre qui avait souhaité quitter le poste qu'il occupait, nous n'avons malheureusement pas retrouvé la perle rare pour compléter l'équipe en place. Dès lors, la mise en place d'une collaboration plus accrue avec la société Aidcom Services Sarl – Wamax Rosshard de M. Béat Wolfisberger, à Avenches a permis de pallier à ce manquement. En effet, depuis décembre 2023, 2 personnes de ladite société seconde l'équipe d'exploitation à pleine satisfaction. L'annonce de recherche d'un collaborateur reste tout de même d'actualité, puisqu'elle est toujours active sur notre site internet.

Le 23 janvier 2024, une présentation de la part de Génération Energy (M. Maximilien Clément) a été faite au comité pour la mise en place d'une production électrique sur les toitures de nos bâtiments. En effet, afin de pallier à l'augmentation récurrente ces derniers mois des tarifs de consommation électrique, il valait la peine de se poser la question de l'avenir de ce poste budgétaire qui est passé de 2023 de Fr. 120'000.- à Fr. 240'000.- en 2024. Les années antérieures, ce poste comportait une somme de l'ordre de Fr. 110'000.- / Fr 120'000.-. Dès lors, le comité a pris l'option de développer les démarches de mise en place d'une installation photovoltaïque performante, sur 3 toitures de nos bâtiments, soit 140 panneaux pour une surface de l'ordre de 280 m². L'enveloppe budgétaire annoncée représentait la somme d'env. Fr. 200'000.-. Tenant compte de ces éléments, il a été décidé de lancer un appel d'offres selon les modalités des marchés publics en procédure sur invitation auprès de 7 entreprises de la région. Finalement, lors de notre séance de comité du 23 avril 2024, nous avons pris connaissance du retour des offres sollicitées, soit 3 offres rentrées sur les 7 sollicitées. L'offre la plus économique tant au niveau du critère financier que qualitatif s'élève à Fr. 155'422.-. Une subvention de l'ordre de Fr. 23'000.- de « Pronovo » serait possible avec un délai d'attente de 2 à 3 ans. Sur ces bases, décision a été prise par notre comité de proposer à l'assemblée des délégués d'aller de l'avant dans la concrétisation de ce projet, malgré qu'à futur la STEP de Romont disparaîtra au profit d'une STAP, mais qui aura aussi besoin d'énergie électrique pour son fonctionnement. Je ne manquerai pas de revenir plus en détail tout à l'heure sur le point du tractada spécifique pour cet objet.

Le 23 avril 2024, les comptes 2023 ont été adoptés par le comité. Une présentation à la commission financière a eu lieu le 8 mai 2024.

2. INFORMATIONS SUR ÉTUDES RÉGIONALISATION DES STEPS

Comme dit en début de rapport, plus aucun travail lié à l'investissement n'a lieu depuis plusieurs années pour la préservation et le renouvellement de nos installations et équipements. Nos tâches sont dévolues à l'exploitation et à l'entretien de nos installations et nous nous en préoccupons toujours plus dans le but de garantir le bon déroulement du processus de l'épuration des eaux de notre association et leur maintien au top de leur utilisation.

En ce qui concernent les études de régionalisation des STEPs de Romont et Autigny, elles ont été reprises et sont maintenant managées par le comité de l'ABVGN. Des explications seront fournies dans le cadre de l'assemblée des délégués de ladite association.

3. LE PROGRAMME DU COMITÉ

Comme vous pouvez le constater dans ce traditionnel rapport, le comité reste toujours très attentif au maintien des infrastructures de notre association, tout en préservant l'aspect économique de leur renouvellement. Une réflexion en vue des adaptations à apporter au niveau des équipements en place, qu'il faut remplacer ou renouveler, a lieu dans le but d'éviter que les travaux futurs ne concordent pas avec les choix opérés.

Lors de notre dernière assemblée des délégués, je vous avais fait part d'un nouvel onglet à ajouter en lien avec l'aspect consommation énergétique de nos installations. Onglet qui est phase concrétisation pour notre présente assemblée.

4. ASPECT FINANCIER

Rien à signaler sous ce point, étant donné qu'il n'y a plus aucun travail d'investissement dans notre association.

5. CONCLUSION

Le travail initial confié au comité de direction lors de la constitution de l'association de l'AIMPGPS le 2 mars 1995 pour la mise en place des infrastructures nécessaires à l'épuration des eaux de notre région se poursuit uniquement pour le maintien de nos infrastructures dans les meilleures conditions pour chacun de nos partenaires; que cela soit les communes-membres et la place d'armes de Drogens, tout en pensant avenir et futur.

Je profite dès lors de ce 58^{me} rapport présidentiel pour adresser de sincères remerciements à chacun pour l'excellente collaboration qui règne autour de nous, en ayant une pensée attentive à M. Willy Schorderet, notre président de l'assemblée des délégués, à mes collègues du comité, à M. Jonathan Dorthe, représentant du SEN, à tout notre personnel d'exploitation et à Mme Laure Castella, notre secrétaire-caissière.

Je vous remercie de votre attention.

Daniel BARD

Romont, mai 2024